

Procès-verbal de la SEANCE du 23 mai 2014

L'An deux mil quatorze, le vingt-trois mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 19 mai 2014

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1er adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Monsieur Daniel MURIEL, 3^{ième} adjoint
Messieurs Philippe GALAN, Louis JALLAIS, David GREGOIRE, Lionel MICHOT et Daniel BARBIERO
et Mesdames Mariette SEMELIN, Patricia MONTEIL, Frédérique DURAND, Brigitte ZUGAJ, Bernadette BOUYSSONNIE et Marie-Pierre DELAUNEY

Absents : Monsieur Lionel MICHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel BARBIERO, Madame Bernadette BOUYSSONNIE qui a donné pouvoir à Madame Catherine TENCHENI, Madame Mariette SEMELIN qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe GALAN, Madame Brigitte ZUGAJ qui a donnée pouvoir à Madame Frédérique DURAND, Monsieur David GREGOIRE

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR

1. Désignation des représentants aux commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen
2. Ecole : demande de financement pour le projet école et cinéma
3. Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'EPFL Agen Garonne
4. Passage au PESV 2 : réalisation de tests par le CDG 47
5. Vente de coupes de bois
6. Désignation de correspondants pour Trotte-Lapin

Monsieur le Maire rappelle que les procès-verbaux des séances du 28 mars, 18 et 25 avril ont été adressés à chaque conseiller avec la convocation.
Aucune observation n'étant soulevée, ils sont approuvés à l'unanimité.

Procès-verbal de la SEANCE du 23 mai 2014

1 Désignation des représentants aux commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que suite au renouvellement des assemblées délibérantes il y a lieu de désigner de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein des commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen.

Il indique également que le conseil d'Agglomération a arrêté le 30 avril dernier à quatorze le nombre de commissions permanentes pour le prochain mandat.

Conformément à l'article 4.1.2 des statuts de l'Agglomération d'Agen, « *chaque commune membre dispose au sein de chacune des commissions permanentes d'un représentant et son suppléant désignés par le Conseil d'Agglomération:*

- *soit parmi ses membres*
- *ou, à défaut, sur proposition de la commune, parmi les membres du conseil municipal de celle-ci »*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la désignation des représentants et de leur suppléant suivants aux quatorze commissions permanentes de l'Agglomération d'Agen :

	Commissions permanentes	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
1	<i>Economie et emploi</i>	Michel CASAGRANDE	Henri TANDONNET
2	<i>Infrastructures, SCOT, enseignement supérieur et recherches</i>	Daniel BARBIERO	David GREGOIRE
3	<i>Cohésion sociale et politique de la ville</i>	Brigitte ZUGAJ	Daniel BARBIERO
4	<i>Environnement, collecte et traitement des déchets, cadre de vie et développement durable</i>	Philippe GALAN	Patricia MONTEIL
5	<i>Urbanisme, aménagement de l'espace et administration du droit des sols</i>	Louis JALLAIS	Daniel BARBIERO
6	<i>Finances et mutualisation</i>	Bernadette BOUYSSONNIE	Louis JALLAIS
7	<i>Habitat et logement social</i>	Marie-Pierre DELAUNEY	Louis JALLAIS
8	<i>Travaux sur bâtiments et patrimoine immobilier</i>	David GREGOIRE	Daniel MURIEL
9	<i>Transports</i>	Frédérique DURAND	Catherine TENCHENI

Procès-verbal de la SEANCE du 23 mai 2014

10	<i>Voirie et éclairage public</i>	Daniel MURIEL	Lionel MICHOT
11	<i>Agglomération numérique et innovation, petite enfance, enfance et jeunesse</i>	Catherine TENCHENI	Bernadette BOUYSSONNIE
12	<i>Eau, assainissement, eaux pluviales et protection contre les crues</i>	Daniel MURIEL	Philippe GALAN
13	<i>Politique de santé</i>	Patricia MONTEIL	Frédérique DURAND
14	<i>Tourisme et ruralité</i>	Mariette SEMELIN	Patricia MONTEIL

2. Ecole : demande de financement pour le projet école et cinéma

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Christine PEYCELON, Directrice de l'école de Moirax, lui a adressé le 05 mai dernier une demande de financement communal du projet école et cinéma pour l'année scolaire 2014-2015.

Ce projet permettrait aux élèves de la classe n° 2 de Madame Valérie LAURET de voir et d'étudier trois films sélectionnés par l'Education Nationale au cinéma « Studio Ferry » à Agen.

Madame LAURET sollicite de la commune le financement de ce projet, soit un concours financier de 225 euros. (Base prévisionnelle : 30 élèves / 2,50 € par film)

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le financement par la commune de Moirax du projet école et cinéma pour l'année scolaire 2014-2015 sur la base de 2.50 €, soit un concours financier prévisionnel de 225 euros
- de prévoir les crédits nécessaires au chapitre et article du budget

3. Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à l'EPFL Agen Garonne

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne en date du 24 décembre 2010 n°2010358-0001,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne et notamment l'article 7 desdits statuts,

Procès-verbal de la SEANCE du 23 mai 2014

Vu le renouvellement des conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération d'Agen,

A l'unanimité des membres présents, l'élection des représentants a lieu à scrutin public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- proclame (à 12 voix pour et 3 abstentions : Daniel BARBIERO, Lionel MICHOT et Marie-Pierre DELAUNEY) élus pour représenter la commune de Moirax au sein de l'Assemblée générale de l'établissement public foncier local Agen Garonne :
 - o déléguée titulaire : Catherine TENCHENI
 - o délégué suppléant : Michel CASAGRANDE

4. Passage au PES V2 : réalisation de tests par le CDG 47

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que dans le cadre :

- des dispositions de l'arrêté du 27 juin 2007 modifié, portant application de l'article D1617-23 du code général des collectivités territoriales, relatif à la dématérialisation des opérations de comptabilité publique, et notamment de la mise en œuvre d'un nouveau protocole d'échange de données informatisées entre ordonnateurs et comptables, le Protocole d'Echange Standard (PES), avant le 1^{er} janvier 2015, d'une part,
- de la convention de partenariat CDG 47 – DDFIP 47 « *pour une modernisation de la gestion publique locale* » signée le 11 avril 2013, d'autre part,

le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne, compte tenu de son expertise, a développé une prestation de réalisation des « flux test à façon pour le passage au PES »

Cette prestation a pour objet de confier au CDG 47 les missions suivantes :

- produire des flux informatiques de test, sous forme de fichiers XML, représentatifs de toutes les opérations comptables réalisées sur l'exercice précédent, pour chaque budget géré par la collectivité,
- les déposer dans l'outil PESOS (Protocole d'Echange Standard Outil de Suivi), via le portail de la gestion publique (Hélios)
- les soumettre aux correspondants dématérialisation de la DDFiP pour contrôle de la conformité et validation, préalablement à tout passage au PES en production.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention « Flux test à façon pour le passage au PES » proposée par le CDG 47
- d'autoriser le paiement d'un montant forfaitaire s'élevant à 85 euros par budget géré
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Procès-verbal de la SEANCE du 23 mai 2014

5. Vente de coupes de bois

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée qu'une coupe de bois a été faite il y a trois mois sur une parcelle appartenant à la commune, située au lieu-dit « Francoeur ».

Monsieur le Maire propose de mettre en vente cette coupe de bois et de fixer son prix de vente à 30 euros le m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en vente la coupe de bois faite au lieu-dit « Francoeur »
- de fixer le prix de vente à 30 euros le m3

6. Désignation de correspondants à trotte-Lapin

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion du site de Trotte-Lapin relève désormais au sein de l'Agglomération d'Agen de la commission « *Petite enfance, enfance et jeunesse* » en lieu et place de la commission « *environnement* » compte tenu de ce que ce centre de découverte de la nature est fréquenté essentiellement par des scolaires et des centres de loisirs.

Conformément aux nouvelles directives de la commission, il y a de désigner deux représentants communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Philippe GALAN et Daniel MURIEL comme correspondants

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Monsieur Stéphane MALGAT d'occuper à titre gratuit la salle des fêtes le dimanche 06 juillet 2014.

Monsieur MALGAT souhaite en effet y organiser un repas qui réunira 4 chefs cuisiniers du Lot-et-Garonne pour venir en aide à l'association « *Anaël 2 ans contre la maladie* ».

Tous les bénéfices récoltés lors de cette soirée seront reversés à cette association.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité au prêt à titre gracieux de la salle des fêtes à l'association « *Anaël 2 ans contre la maladie* »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.